

Procès-verbal des délibérations du Comité syndical			
Séance du mercredi 06 décembre 2023		Président de séance	M. Claude STURNI
Convocation 28/11/2023	ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS-	Secrétaire de séance	M. Patrick BETTINGER
		N° Délibération	DCS-2023-III-01
		PJ	-

Présents	36	M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Joël HERZOG, M. Patrice HILT, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Daniel KLIEBER, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Lucien NETZER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Etienne WOLF, M. Francis WOLF et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	57	
Absents / excusés / procurations	21	M. André BURG (pouvoir donné à M. André ERBS), M. Rémy GOTTRI (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Patrice HILT), M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, Mme Marie-José HOLZ, M. Francis KLEIN, M. Serge KRAEMER, Mme Gabrielle LANOIX, M. Marc MOSER, M. Jean-Claude NETH, M. Gérard NIEDERER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. René RICHERT, M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Jean-Marc SUSS (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Gérard VOLTZ, M. Hubert WALTER et M. Stéphane WERNERT.

ORDRE DU JOUR

DCS 2023-III-01	Désignation du secrétaire de séance
DCS 2023-III-02	Adoption du PV du comité syndical du 03 juin 2023
DCS 2023-III-03	Budget primitif 2023 – Décision modificative n°2
DCS 2023-III-04	Programme des travaux 2024
DCS 2023-III-05	Orientations budgétaires 2024 - débat
DCS 2023-III-06	Prolongation du programme SARE en 2024 - Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique
DCS 2023-III-07	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2023

Séance du mercredi 06 décembre 2023 à 18h

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2023-III-01 : Désignation du secrétaire de séance

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Conformément à l'article L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical désigne son secrétaire de séance.

Pour assurer cette fonction lors de la séance d'aujourd'hui, M. Claude STURNI propose la candidature de Monsieur Patrick BETTINGER.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Président,

À l'unanimité,

Désigne Monsieur Patrick BETTINGER, comme secrétaire de séance.

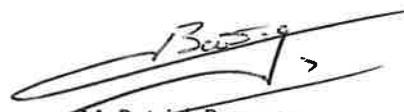
Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Publié, le 14/12/2023



M. Claude STURNI,
Président

Pour extrait conforme



M. Patrick BETTINGER,
Secrétaire de séance

Procès-verbal des délibérations du Comité syndical			
Séance du mercredi 06 décembre 2023		Président de séance	M. Claude STURNI
Convocation 28/11/2023	ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS-	Secrétaire de séance	M. Patrick BETTINGER
		N° Délibération	DCS-2023-III-02
		PJ	-

Présents	36	M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Joël HERZOG, M. Patrice HILT, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Daniel KLIEBER, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Lucien NETZER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Etienne WOLF, M. Francis WOLF et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	57	
Absents / excusés / procurations	21	M. André BURG (pouvoir donné à M. André ERBS), M. Rémy GOTTRI (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Patrice HILT), M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, Mme Marie-José HOLZ, M. Francis KLEIN, M. Serge KRAEMER, Mme Gabrielle LANOIX, M. Marc MOSER, M. Jean-Claude NETH, M. Gérard NIEDERER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M René RICHERT, M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Jean-Marc SUSS (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Gérard VOLTZ, M. Hubert WALTER et M. Stéphane WERNERT.

ORDRE DU JOUR

DCS 2023-III-01	Désignation du secrétaire de séance
DCS 2023-III-02	Adoption du PV du comité syndical du 03 juin 2023
DCS 2023-III-03	Budget primitif 2023 – Décision modificative n°2
DCS 2023-III-04	Programme des travaux 2024
DCS 2023-III-05	Orientations budgétaires 2024 - débat
DCS 2023-III-06	Prolongation du programme SARE en 2024 - Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique
DCS 2023-III-07	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2023

Séance du mercredi 06 décembre 2023 à 18h

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2023-III-02 : Adoption du procès-verbal du Comité syndical du samedi 03 juin 2023

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Le procès-verbal de la séance du samedi 03 juin 2023 a été transmis préalablement au présent comité syndical.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Rapporteur,

À l'unanimité,

Adopte le procès-verbal de la séance du samedi 03 juin 2023.

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Publié, le 14/12/2023

Pour extrait conforme


M. Claude STURNI,
Président


M. Patrick BETTINGER,
Secrétaire de séance

Procès-verbal des délibérations du Comité syndical			
Séance du mercredi 06 décembre 2023		Président de séance	M. Claude STURNI
Convocation 28/11/2023	ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS-	Secrétaire de séance	M. Patrick BETTINGER
		N° Délibération	DCS-2023-III-03
		PJ	-

Présents	36	M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Joël HERZOG, M. Patrice HILT, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Daniel KLIEBER, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Lucien NETZER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Etienne WOLF, M. Francis WOLF et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	57	
Absents / excusés / procurations	21	M. André BURG (pouvoir donné à M. André ERBS), M. Rémy GOTTRI (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Patrice HILT), M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, Mme Marie-José HOLZ, M. Francis KLEIN, M. Serge KRAEMER, Mme Gabrielle LANOIX, M. Marc MOSER, M. Jean-Claude NETH, M. Gérard NIEDERER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. René RICHERT, M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Jean-Marc SUSS (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Gérard VOLTZ, M. Hubert WALTER et M. Stéphane WERNERT.

ORDRE DU JOUR

DCS 2023-III-01	Désignation du secrétaire de séance
DCS 2023-III-02	Adoption du PV du comité syndical du 03 juin 2023
DCS 2023-III-03	Budget primitif 2023 – Décision modificative n°2
DCS 2023-III-04	Programme des travaux 2024
DCS 2023-III-05	Orientations budgétaires 2024 - débat
DCS 2023-III-06	Prolongation du programme SARE en 2024 - Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique
DCS 2023-III-07	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2023

Séance du mercredi 06 décembre 2023 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2023-III-03 : Budget primitif 2023 – Décision modificative n°2

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Suite au passage, en 2023, à la nomenclature comptable et budgétaire M57, l'amortissement des biens est désormais calculé au « prorata temporis ».

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres des sections d'investissement et de fonctionnement du budget principal afin de régulariser des écritures d'amortissements.

- Le montant du chapitre 042 devrait s'établir à 105 822,30€
+ 6 151,55€ par rapport à la prévision budgétaire initiale.
- Le montant du chapitre 040 devrait s'établir à 105 822,30€
+ 6 151,55 € par rapport à la prévision budgétaire initiale.

Afin d'équilibrer cette décision modificative :

- Le montant du chapitre 75 sera augmenté de 6 151,55€ soit 6 451,55€
- Le montant du chapitre 21 sera également augmenté de 6 151,55€ soit 16 151,55€

Traduit dans le tableau détaillé comme suit :

Fonctionnement									
Dépenses					Recettes				
Chapitre	Article	Votées début 2023	Variation du montant	Montant après vote décembre 2023	Chapitre	Article	Votées début 2023	Variation du montant	Montant après vote décembre 2023
042	6811	99 670,75	6 151,55	105 822,30	75	75888	300	6 151,55	6 451,55
Investissement									
Dépenses					Recettes				
Chapitre	Article	Votées début 2023	Variation du montant	Montant après vote décembre 2023	Chapitre	Article	Votées début 2023	Variation du montant	Montant après vote décembre 2023
21	217848	10 000	6 151,55	16 151,55	040	2802	94 346,81	5 013,89	99 360,70
					040	281838	4 887,90	885,63	5 773,53
					040	28185	0	252,03	252,03
					040	28188	436,04	0	436,04
					Total 040		99 670,75	6 151,55	105 822,30

Séance du mercredi 06 décembre 2023 à 18h

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2023-III-03 : Budget primitif 2023 – Décision modificative n°2 (SUITE)

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu le budget primitif 2023,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements sur les crédits votés sur l'exercice 2023,

Approuve la décision budgétaire modificative n°2 du budget principal pour l'exercice 2023, afin de régulariser des écritures d'amortissements au titre de l'exercice 2023, conformément au tableau présenté ci-dessus.

Charge le président ou le Vice-Président par délégation, de la mise en œuvre de la présente décision.

Publié, le 14/12/2023

Pour extrait conforme


M. Claude STURNI,
Président


M. Patrick BETTINGER,
Secrétaire de séance

Procès-verbal des délibérations du Comité syndical			
Séance du mercredi 06 décembre 2023		Président de séance	M. Claude STURNI
Convocation 28/11/2023	ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS-	Secrétaire de séance	M. Patrick BETTINGER
		N° Délibération	DCS-2023-III-04
		PJ	-

Présents	36	M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Joël HERZOG, M. Patrice HILT, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Daniel KLIEBER, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Lucien NETZER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Etienne WOLF, M. Francis WOLF et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	57	
Absents / excusés / procurations	21	M. André BURG (pouvoir donné à M. André ERBS), M. Rémy GOTTRI (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Patrice HILT), M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, Mme Marie-José HOLZ, M. Francis KLEIN, M. Serge KRAEMER, Mme Gabrielle LANOIX, M. Marc MOSER, M. Jean-Claude NETH, M. Gérard NIEDERER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M René RICHERT, M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Jean-Marc SUSS (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Gérard VOLTZ, M. Hubert WALTER et M. Stéphane WERNERT.

ORDRE DU JOUR

DCS 2023-III-01	Désignation du secrétaire de séance
DCS 2023-III-02	Adoption du PV du comité syndical du 03 juin 2023
DCS 2023-III-03	Budget primitif 2023 – Décision modificative n°2
DCS 2023-III-04	Programme des travaux 2024
DCS 2023-III-05	Orientations budgétaires 2024 - débat
DCS 2023-III-06	Prolongation du programme SARE en 2024 - Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique
DCS 2023-III-07	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2023

Séance du mercredi 06 décembre 2023 à 18h

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2023-III-04 : Programme des travaux 2024

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

En 2024, la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) entamera sa phase de finalisation avec un arrêt du projet de SCoT prévu le 25 mai 2024.

La mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial (PCAET), adopté le 14 mai 2022, se poursuivra à travers notamment des actions phares telles que l'accompagnement à la rénovation énergétique et de multiples actions en faveur de la mobilité durable.

Le PETR continuera d'assurer également l'animation et la coordination du pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE), ainsi que l'animation du Conseil de développement de l'Alsace du Nord.

I. Programme de travail 2024

▪ La révision du SCoTAN

La deuxième révision du SCoT de l'Alsace du Nord a été prescrite le 07 septembre 2018. Quatre motifs ont guidé ce choix :

- Intégrer les nouveaux territoires aux scénarios de développement de l'Alsace du Nord
- Affirmer le positionnement territorial de l'Alsace du Nord aux portes de 2 métropoles régionales, Strasbourg et Karlsruhe
- Mettre en compatibilité le SCoT avec les documents supérieurs, notamment avec le SRADDET – schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires – de la Région Grand Est
- Adapter le SCoT aux sujets stratégiques – transitions sociétale, économique, écologique, climatique, etc. – et aux évolutions législatives

Depuis la prescription de la révision du SCoT en septembre 2018, de nombreuses lois et ordonnances ont engendré une évolution significative du contenu des SCoT (par exemple l'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT, pris en application de l'article 46 de la loi « ELAN » du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique).

Récemment, la loi Climat & Résilience adoptée le 22 août 2021 a intégré, dans les objectifs généraux de l'urbanisme, un objectif d'absence d'artificialisation nette des sols, à 2050. La déclinaison de cet objectif devra s'opérer, par tranches de 10 années, dans le SRADDET de la Région Grand Est, et dans l'ensemble des SCoT de la Région Grand Est, dont celui de l'Alsace du Nord, dans un rapport juridique de « compatibilité ». La révision en cours du SCoTAN intègre d'ores et déjà une partie des objectifs de réduction de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, que la loi Climat vient approfondir et renforcer. D'autre part, la loi du 20 juillet 2023 « visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux » modifie le cadre de l'objectif de réduction de l'artificialisation des sols et apporte des outils en ce sens : délais supplémentaires pour l'intégration des objectifs ZAN, prise en compte des spécificités territoriales, garantie communale de développement, comptage à part de la consommation foncière des projets d'envergure nationale ou européenne, nouveau mécanisme de sursis à statuer...

C'est pourquoi, devant la nécessité d'opérer un travail approfondi pour intégrer ces nouveaux objectifs, la procédure de révision du SCoT se poursuivra en 2024 parallèlement à la modification du SRADDET de la Région Grand Est dont l'approbation interviendra au plus tard le 22 novembre 2024 et pour laquelle les principaux tenants et aboutissants seront connus en début d'année 2024.

Séance du mercredi 06 décembre 2023 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2023-III-04 : Programme des travaux 2024 (SUITE)

▪ Politique énergétique et climatique

Le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de l'Alsace du Nord a été approuvé le 14 mai 2022.

Chaque intercommunalité est désormais en charge de la mise en œuvre de son programme d'actions. Le PETR de l'Alsace du Nord a, quant à lui, la responsabilité de mettre en œuvre les missions du PCAET qui lui ont été confiées (services mutualisés, missions d'expertise...).

Il s'agira notamment de poursuivre la mission de conseil à la rénovation énergétique des habitants, dans le cadre de la prolongation du dispositif national SARE, ainsi que la mission « économe de flux » mutualisée pour les collectivités.

En matière de mobilité, le PETR a été missionné par ses 6 EPCI membres pour mettre en place, gérer et animer une plateforme de covoiturage à l'échelle de l'Alsace du Nord. Cette expérimentation, validée par le comité syndical du 03 juin 2023, porte sur une période de 3 ans. En 2024, l'animation se poursuivra avec, en particulier, des actions ciblées en direction des entreprises du territoire. Elle sera valorisée lors de l'édition 2024 du défi multimodal « J'y vais autrement ! ».

Des EnR pourront faire l'objet d'apport d'expertise, à l'instar de la mission d'expertise sur la géothermie profonde conduite en 2023.

Il s'agira également d'accompagner les intercommunalités dans la mise en œuvre de leur plan d'actions et plus globalement d'animer et de suivre le programme. Une commission « PCAET » a été créée à cet effet, en 2022.

▪ Les rencontres annuelles de l'Alsace du Nord

La vocation première de ces rencontres est l'éclairage et la prise de conscience des évolutions sociétales, socio-économiques ou encore environnementales qui ont une incidence sur la manière concevoir l'aménagement du territoire. Ces rencontres réunissent plus d'une centaine de participants.

La 13^{ème} édition des Rencontres annuelles de l'Alsace du Nord s'est déroulée au Séminaire de Jeunes de Walbourg, le samedi 14 octobre 2023, et a été consacrée aux enjeux de l'eau en Alsace du Nord, auquel ont assisté plus d'une centaine de participants parmi lesquels élus, partenaires institutionnels, experts et membres du conseil de développement.

La 14^{ème} édition aura lieu le samedi 12 octobre 2024.

▪ La conférence des maires de l'Alsace du Nord

La conférence des maires de l'Alsace du Nord réunissant 121 maires et maires-délégués des communes situées dans le périmètre du PETR est consultée notamment lors des travaux portant sur le SCoT et le PCAET, ainsi que pour l'élaboration du projet de territoire. Elle se réunit au moins une fois par an.

En 2023, la conférence des maires de l'Alsace du Nord s'est réunie à Wissembourg sous la forme d'un séminaire de travail intitulé « Développer un habitat de qualité en cœur de ville et de village à l'heure de la sobriété foncière ».

La prochaine Conférence des Maires de l'Alsace du Nord est programmée au samedi 25 mai 2024 à l'Espace W de Weyersheim.

Séance du mercredi 06 décembre 2023 à 18h

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2023-III-04 : Programme des travaux 2024 (SUITE)

▪ Le conseil de développement de l'Alsace du Nord

Le Conseil de développement de l'Alsace du Nord a été installé le 18 janvier 2020.

Les travaux s'articulent autour de 4 commissions thématiques :

- écologie au quotidien
- mobilité écoresponsable
- valorisation du territoire autour de ses richesses
- avis sur les stratégies et projets de territoire

La commission « avis sur les stratégies et projets de territoire » a donné lieu à un avis en 2023 sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal -PLUi- de la Communauté d'Agglomération de Haguenau. L'année prochaine, cette commission sera amenée à s'exprimer, entre autres, sur le projet de SCoT « climatisé ».

Le Conseil de développement souhaite accentuer le partenariat CODEV/élus pour renforcer l'éclairage de la société civile sur les politiques d'aménagement, de mobilité, de développement économique et durable, d'amélioration du cadre de vie, d'habitat, de politique de la ville, de culture. A titre d'exemple, en 2023, un travail commun a été réalisé à travers des réunions sous format mixte (élus + CODEV) de la commission mobilité.

En 2024, le CODEV contribuera au déploiement de la MARQUE EMPLOYEUR ALSACE en Alsace du Nord.

▪ La participation aux réseaux Inter-SCoT et Inter-PÉTR

Démarches de coopération volontaristes et dépourvues de cadre de gouvernance, les réseaux inter-SCoT et inter-PÉTR sont des espaces de travail politique et technique qui s'appuient sur la volonté commune de décideurs locaux de faire ensemble pour être plus efficaces. Ils visent tout simplement à échanger sur des enjeux communs et partagés, ou encore à travailler à une meilleure articulation des politiques publiques de chaque territoire. Ces réseaux sont le porte-voix des territoires dans une démarche supra-territoriale.

Un Inter-SCoT technique à l'échelle de la région Grand Est prendra la suite de la Conférence régionale des SCoT, elle-même remplacée par une nouvelle instance, la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

En 2024, l'Inter-SCoT du Bas-Rhin se réunira notamment dans le cadre de l'harmonisation de la trame verte et bleue à l'échelle de la Région Grand Est.

▪ Le rôle du PÉTR en tant que personne publique associée

Le PÉTR de l'Alsace du Nord poursuivra sa mission permanente en tant que personne publique associée (PPA) à l'élaboration ou à l'évolution des documents d'urbanisme locaux de son périmètre.

Séance du mercredi 06 décembre 2023 à 18h
Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2023-III-04 : Programme des travaux 2024 (SUITE)

▪ La participation aux autres démarches et coopérations

Le PETR sera systématiquement présent dans les coopérations et les démarches d'élaboration des schémas, des plans et programmes, des chartes qui le concernent de près ou de loin. Il s'agira pour lui de diffuser ses scénarios de développement et de faire valoir ses ressources, ses spécificités et ses atouts dans les dynamiques et les stratégies supra-territoriales.

▪ Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)

Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) à l'échelle du PETR et de ses 6 EPCI membres a été validé et signé à l'automne 2021. Le PETR d'Alsace du Nord a été désigné comme coordinateur du PTRTE en partenariat avec la Région Grand Est. Les thématiques se recoupant, le plan d'actions du PTRTE a été mis à jour et mutualisé avec le plan d'actions du PCAET.

En 2023, 6 ateliers thématiques ont été organisés pour mutualiser de l'ingénierie et accompagner la réalisation des projets des communes et EPCI. Ce travail a largement servi à saisir les opportunités offertes par le Fonds vert. Ainsi, plus de 4 M d'€ de Fonds vert ont pu être perçus en Alsace du Nord.

Ce travail d'animation et de coordination sera poursuivi en 2024.

II. Les modalités de travail avec l'ADEUS

Le PETR de l'Alsace du Nord est membre de l'agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS).

L'intervention de l'ADEUS s'inscrit dans le cadre du programme partenarial mis en œuvre par et pour les partenaires associés à l'ADEUS, en particulier, l'Etat, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace, les collectivités locales et leurs groupements.

Le programme partenarial 2024 du PETR de l'Alsace du Nord présenté en point n°1 s'inscrit en partie dans le programme partenarial annuel qui permettra d'établir la convention de partenariat et de financement entre le PETR de l'Alsace du Nord et l'ADEUS pour la mission d'accompagnement dans le cadre de la révision du SCoT.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

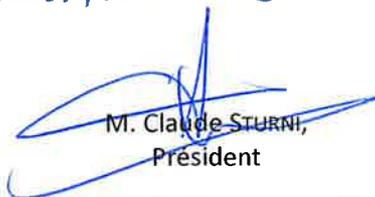
Vu le rapport présenté par Claude STURNI, Président.

À l'unanimité,

Adopte le programme des travaux pour l'année 2024, ainsi que des modalités de travail partenarial avec l'ADEUS.

Publié, le 14/12/2023

Pour extrait conforme



M. Claude STURNI,
Président



M. Patrick BETTINGER,
Secrétaire de séance

Procès-verbal des délibérations du Comité syndical			
Séance du mercredi 06 décembre 2023		Président de séance	M. Claude STURNI
Convocation 28/11/2023	ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS-	Secrétaire de séance	M. Patrick BETTINGER
		N° Délibération	DCS-2023-III-05
		PJ	ROB 2024

Présents	36	M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Joël HERZOG, M. Patrice HILT, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Daniel KLIEBER, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Lucien NETZER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Etienne WOLF, M. Francis WOLF et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	57	
Absents / excusés / procurations	21	M. André BURG (pouvoir donné à M. André ERBS), M. Rémy GOTTRI (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Patrice HILT), M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, Mme Marie-José HOLZ, M. Francis KLEIN, M. Serge KRAEMER, Mme Gabrielle LANOIX, M. Marc MOSER, M. Jean-Claude NETH, M. Gérard NIEDERER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M René RICHERT, M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Jean-Marc SUSS (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Gérard VOLTZ, M. Hubert WALTER et M. Stéphane WERNERT.

ORDRE DU JOUR

DCS 2023-III-01	Désignation du secrétaire de séance
DCS 2023-III-02	Adoption du PV du comité syndical du 03 juin 2023
DCS 2023-III-03	Budget primitif 2023 – Décision modificative n°2
DCS 2023-III-04	Programme des travaux 2024
DCS 2023-III-05	Orientations budgétaires 2024 - débat
DCS 2023-III-06	Prolongation du programme SARE en 2024 - Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique
DCS 2023-III-07	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2023

Séance du mercredi 06 décembre 2023 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2023-III-05 : Orientations budgétaires 2024 - Débat

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) est un établissement public soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes (eux-mêmes soumis aux règles des syndicats intercommunaux et des communautés).

Pour les collectivités locales de 3 500 habitants et plus, l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales impose un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote du budget. Ce débat constitue une étape incontournable du cycle budgétaire.

Non soumis à un vote, le débat d'orientations budgétaires constitue la feuille de route pour 2024 sur l'orientation budgétaire. Le rapport d'orientation budgétaire servant de support au débat doit ainsi comporter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des effectifs et des charges de personnel.

L'instruction budgétaire et comptable du PETR de l'Alsace du Nord est la M 57.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Rapporteur,

Après en avoir débattu et à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2312-1 et 5211-36,

Décide de prendre acte de la communication du rapport et de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2024.

Publié, le 14/12/2023

Pour extrait conforme


M. Claude STURNI,
Président


M. Patrick BETTINGER,
Secrétaire de séance



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Les perspectives budgétaires en matière de recettes et de dépenses de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

Le budget du PETR est constitué principalement de deux sources financières : les contributions syndicales des EPCI membres du PETR et des dotations variables de l'Etat et de la Région Grand Est.

a. Les contributions des EPCI membres

La participation des EPCI membres est maintenue à hauteur de 1,70 €/habitant en 2024.

Ainsi, ce taux représente une recette syndicale d'environ 325 000 euros.

b. L'aide de la Région Grand Est à l'ingénierie territoriale

Par ce dispositif, la Région Grand Est donne aux territoires ruraux des moyens d'animation et de mise en réseau des acteurs publics et privés. Sont éligibles, les territoires organisés en PETR ou ayant des fonctions de territoires de projets de la taille d'au moins un SCoT ou un Pays.

Ainsi, comme en 2023, cette aide sera sollicitée en 2024 à hauteur de 40 000 euros.

c. La dotation de l'Etat « DGD urbanisme » et « DGD décentralisée »

Chaque année, une enveloppe financière permet de doter les élaborations et révisions de documents d'urbanisme. Cette enveloppe financière provient de deux sources « DGD urbanisme » et « DGD décentralisée ». Une part de l'enveloppe est dédiée aux schémas de cohérence territoriale (SCoT). En 2023, malgré une sollicitation du PETR, aucune dotation « DGD urbanisme » n'a été accordée. Elle sera sollicitée en 2024 en raison de la phase d'arrêt du SCoT.

En 2024, la « DGD urbanisme » pourrait représenter une recette d'environ 30 000 euros.

d. Le dispositif SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique)

Le programme SARE visant l'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements est porté par le PETR, pour le compte de ses communautés membres, sur l'ensemble du territoire de l'Alsace du Nord. Ce dispositif, déployé par l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) et coordonné par la Région Grand Est, est prolongé en 2024.

Ainsi, en 2024, la subvention sera sollicitée à hauteur totale de 160 000 euros.

e. Dispositif SARE spécifique pour la Sauer-Pechelbronn et le Pays de Niederbronn-les-Bains

Les communautés de communes Sauer-Pechelbronn et Pays de Niederbronn-les-Bains bénéficient d'une mission de conseil en rénovation énergétique spécifique à leur territoire, par le biais d'une convention de partenariat. Les coûts liés à ces 2 missions sont pris en charge par les EPCI. En 2024, le coût est estimé à 47 340 euros au total pour les deux communautés de communes.

f. Le Fonds vert pour la plateforme de covoiturage

Dans le cadre de la mise en place, la gestion et l'animation d'une plateforme de covoiturage à l'échelle de l'Alsace du Nord, le PETR bénéficie d'une dotation globale de 26 000 euros au titre du Fonds vert sur une période de 3 ans. En 2023, le premier versement de cette aide s'élevait à 7 800 euros.

En 2024, le montant du deuxième versement s'élèvera à 6 500 euros.

g. Les amortissements des subventions (opération d'ordre)

En 2024, les amortissements des subventions d'équipement sont évalués à hauteur de 5 000 euros.

Au total, les recettes attendues pour l'année 2024 sont estimées à 620 590 euros.

2. Les dépenses de fonctionnement

A l'instar des années précédentes, le PETR de l'Alsace du Nord poursuivra son approche rigoureuse des dépenses de fonctionnement.

a. Les charges de personnel et frais assimilés

▪ Effectifs du PETR

Comme en 2023, le PETR de l'Alsace du Nord comptera 8 agents au 1^{er} janvier 2024.

Cet effectif représente 8 ETP et se répartit comme suit :

- Titulaires : 12,5% - CDI : 25% - CDD : 62,5%
- Catégorie A : 37,5% - Catégorie B : 62,5%

Ainsi, en 2024, ce poste de dépense est estimé à **420 000 euros**.

b. Les charges à caractère général

Ces dépenses concernent les frais de gestion courante autour du SCoT, du plan climat (principalement les actions portées par le PETR dont le défi multimodal, la plateforme de covoiturage et les actions en matière d'accompagnement à la rénovation énergétique), ainsi que les frais de gestion de structure (location des bureaux, charges locatives, prestations de services divers, etc...) et les frais d'animation territoriale (Conférence des Maires, Rencontres annuelles de l'Alsace du Nord, Conseil de développement...).

En 2024, ce poste est estimé à **200 000 euros**.

c. Les autres charges de gestion courante

Ces charges concernent les subventions accordées aux associations et autres partenaires (SEM Oktave, Initiatives Durables, Alter Alsace Energie), les subventions forfaitaires pour l'accompagnement Oktave des rénovations énergétiques, ainsi que les audits énergétiques des collectivités.

En 2024, ce poste de dépenses est estimé à **49 000 euros**.

d. Les amortissements des frais d'études (opération d'ordre)

En 2024, les amortissements des frais d'études représenteront une dépense de fonctionnement évaluée à hauteur de **113 000 euros**.

En 2024, les dépenses de fonctionnement du budget principal sont estimées à 782 000 euros.

Le résultat global généré au 31/12/2023 permettra d'équilibrer le déficit de fonctionnement de l'exercice 2024.

- I. **Les perspectives budgétaires en matière de recettes et de dépenses d'investissement**
 1. **Les recettes d'investissement**
 - a. **Le soutien financier de la Région Grand Est au SCoT**

Par ce dispositif, la Région Grand Est encourage l'émergence de nouveaux SCoT, l'accompagnement de la fusion ou de l'extension de SCoT existants et l'incitation à la réalisation d'études stratégiques.

Une subvention d'investissement de 60 000 euros a été accordée en 2020.

Au vu de l'arrêt du SCoT prévu en 2024, le versement du solde de cette subvention d'équipement pourra être sollicité, à hauteur de **30 000 euros**.

- b. **FC TVA**

Le FC TVA est évalué à **225 euros** en 2024.

- c. **Autres recettes (opération d'ordre)**

L'amortissement des frais d'études est estimé, en 2024, à hauteur de **113 000 euros**.

En 2024, les recettes d'investissement sont estimées à 143 225 euros.

2. **Les dépenses d'investissement**

- a. **Les frais d'études engagées**

Le PETR de l'Alsace du Nord s'est prononcé en faveur d'un programme d'études dans un plan pluriannuel d'investissement établi sur la période 2022-2024 pour finaliser la révision du SCoT.

170 000 euros de crédits de paiement sont prévus sur la période 2022-2024, dont **57 000 euros** au titre de l'année 2024 (année 3/3).

- b. **Les frais d'équipement**

Le PETR provisionne des frais d'équipement (informatique et bureautique) à hauteur de **10 000 euros**.

- c. **Les amortissements des subventions (opération d'ordre)**

Les amortissements des subventions d'équipement sont évalués à hauteur de **5 000 euros** en 2024.

En 2024, les dépenses d'investissement du budget principal sont estimées à 72 000 euros.

Procès-verbal des délibérations du Comité syndical			
Séance du mercredi 06 décembre 2023		Président de séance	M. Claude STURNI
Convocation 28/11/2023	ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS-	Secrétaire de séance	M. Patrick BETTINGER
		N° Délibération	DCS-2023-III-06
		PJ	-

Présents	36	M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Joël HERZOG, M. Patrice HILT, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Daniel KLIEBER, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Lucien NETZER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Etienne WOLF, M. Francis WOLF et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	57	
Absents / excusés / procurations	21	M. André BURG (pouvoir donné à M. André ERBS), M. Rémy GOTTRI (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Patrice HILT), M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, Mme Marie-José HOLZ, M. Francis KLEIN, M. Serge KRAEMER, Mme Gabrielle LANOIX, M. Marc MOSER, M. Jean-Claude NETH, M. Gérard NIEDERER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M René RICHERT, M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Jean-Marc SUSS (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Gérard VOLTZ, M. Hubert WALTER et M. Stéphane WERNERT.

ORDRE DU JOUR

DCS 2023-III-01	Désignation du secrétaire de séance
DCS 2023-III-02	Adoption du PV du comité syndical du 03 juin 2023
DCS 2023-III-03	Budget primitif 2023 – Décision modificative n°2
DCS 2023-III-04	Programme des travaux 2024
DCS 2023-III-05	Orientations budgétaires 2024 - débat
DCS 2023-III-06	Prolongation du programme SARE en 2024 - Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique
DCS 2023-III-07	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2023

Séance du mercredi 06 décembre 2023 à 18h

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2023-III-06 : Prolongation du programme SARE en 2024 - Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique

Rapport présenté par Mme Marie-Odile BECKER, Vice-Présidente.

I. Contexte actuel

La rénovation thermique du résidentiel est un des enjeux majeurs du PCAET. Dans ce cadre, un service de conseil à la rénovation énergétique, l'espace FRANCE RENOV' ALSACE DU NORD, a été mutualisé et mis en place à l'échelle du PETR depuis le 1^{er} janvier 2021. Il s'inscrit dans le cadre du déploiement du programme SARE par lequel l'Etat apporte son soutien au service public d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat. Le programme SARE est coordonné localement par la Région Grand Est avec laquelle le PETR a signé une convention pour le déploiement du service sur 3 ans (2021-2023).

L'espace FRANCE RENOV' ALSACE DU NORD compte aujourd'hui 4 postes de conseillers énergétiques : deux postes mutualisés à l'échelle du PETR de l'Alsace du Nord (Communauté d'Agglomération de Haguenau et Communautés de communes de la Basse-Zorn, de l'Outre-Forêt et du Pays de Wissembourg), ainsi que deux postes dédiés aux territoires de Sauer-Pechelbronn et du Pays de Niederbronn-les-Bains.

Le service mis en place est apprécié des habitants. Il permet de répondre de manière satisfaisante à la demande de conseils en rénovation énergétique qui ne cesse de croître compte tenu des enjeux énergétiques et économiques.

II. Evolution des dispositifs

Le contexte national des dispositifs d'aides et de conseil à la rénovation énergétique des logements des particuliers est en cours d'évolution. Cependant, les modalités nationales précises de soutien du conseil à la rénovation énergétique, et notamment du service public, ne sont pas encore connues.

A ce jour, l'Etat a décidé de prolonger d'un an le dispositif SARE.

Par conséquent, l'année 2024 sera une année de transition pendant laquelle le financement SARE afférent aux Espaces France Rénov' sera maintenu. La Région Grand Est propose ainsi aux territoires partenaires du SARE un avenant à la convention initiale le prolongeant jusqu'au 31 décembre 2024 dans les mêmes conditions que l'année 2023.

Il est ainsi proposé au comité syndical de valider cette prolongation du programme SARE sur 2024.

De même, les conventions de partenariat entre le PETR de l'Alsace du Nord et les Communautés de communes Sauer-Pechelbronn et du Pays de Niederbronn-les-Bains, pour les missions de conseillers spécifiques, doivent faire l'objet d'un avenant pour une prolongation d'un an.

Séance du mercredi 06 décembre 2023 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2023-III-06 : PROLONGATION DU PROGRAMME SARE EN 2024 - SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE (SUITE)

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical du PÉTR de l'Alsace du Nord n°2022-III-03 en date du 14 mai 2022, approuvant le plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord,

Vu la délibération du comité syndical du PÉTR de l'Alsace du Nord n°2020-II-18 en date du 28 août 2020, confiant au PÉTR de l'Alsace du Nord, la mission de conseil et d'accompagnement à la rénovation énergétique, à travers le dispositif SARE, à compter du 1^{er} janvier 2021, ainsi que la mise en place d'une mission de conseil en rénovation énergétique spécifique pour la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du comité syndical du PÉTR de l'Alsace du Nord n°2022-V-06 en date du 07 décembre 2022, validant le portage par le PÉTR de l'Alsace du Nord d'un nouveau conseiller France Rénov' dédié à la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu les délibérations du comité syndical du PÉTR de l'Alsace du Nord n°2019-II-04 en date du 11 avril 2019 et du bureau syndical du PÉTR de l'Alsace du Nord n°2020-VIII-03 en date du 03 décembre 2020, relatives au partenariat avec la SEML Oktave pour la mission d'accompagnement des rénovations énergétiques,

Considérant l'enjeu prioritaire de la rénovation énergétique des logements dans le cadre de la mise en œuvre du plan climat-air-énergie de l'Alsace du Nord,

Considérant que la demande de conseils à la rénovation énergétique reste importante,

Considérant les motifs évoqués ci-dessus,

Valide la prolongation du portage du programme SARE et notamment de l'Espace France Rénov' Alsace du Nord par le PÉTR sur l'année 2024.

Demande de prévoir, au budget 2024, les crédits nécessaires à la réalisation de cette mission.

Autorise M. le Président, ou la Vice-Présidente par délégation, à signer avec la Région Grand Est un avenant de prolongation à la convention SARE initiale.

Autorise M. le Président, ou la Vice-Présidente par délégation, à signer avec les Communautés de communes Sauer-Pechelbronn et du Pays de Niederbronn-les-Bains un avenant aux conventions de partenariat initiales.

Séance du mercredi 06 décembre 2023 à 18h

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2023-III-06 : PROLONGATION DU PROGRAMME SARE EN 2024 - SERVICE
D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE (SUITE)**

Autorise M. le Président, ou la Vice-Présidente par délégation, à signer avec la SEML OKTAVE un avenant à la convention de partenariat pour la mission d'accompagnement des rénovations énergétiques.

Charge M. le Président, ou la Vice-Présidente par délégation, des formalités afférentes à la présente décision.

Publié, le 19/12/2023

Pour extrait conforme


Mme Marie-Odile BECKER,
Vice-Présidente


M. Patrick BETTINGER,
Secrétaire de séance

Procès-verbal des délibérations du Comité syndical			
		Séance du mercredi 06 décembre 2023	Président de séance M. Claude STURNI
Convocation 28/11/2023	ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS-	Secrétaire de séance	M. Patrick BETTINGER
		N° Délibération	DCS-2023-III-07
		PJ	-

Présents	36	M. François ANSTETT, M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, M. Joël HERZOG, M. Patrice HILT, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Daniel KLIEBER, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Lucien NETZER, M. Guillaume PETER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Etienne WOLF, M. Francis WOLF et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	57	
Absents / excusés / procurations	21	M. André BURG (pouvoir donné à M. André ERBS), M. Rémy GOTTRI (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Patrice HILT), M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, Mme Marie-José HOLZ, M. Francis KLEIN, M. Serge KRAEMER, Mme Gabrielle LANOIX, M. Marc MOSER, M. Jean-Claude NETH, M. Gérard NIEDERER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M René RICHERT, M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Jean-Marc SUSS (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Gérard VOLTZ, M. Hubert WALTER et M. Stéphane WERNERT.

ORDRE DU JOUR

DCS 2023-III-01	Désignation du secrétaire de séance
DCS 2023-III-02	Adoption du PV du comité syndical du 03 juin 2023
DCS 2023-III-03	Budget primitif 2023 – Décision modificative n°2
DCS 2023-III-04	Programme des travaux 2024
DCS 2023-III-05	Orientations budgétaires 2024 - débat
DCS 2023-III-06	Prolongation du programme SARE en 2024 - Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique
DCS 2023-III-07	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2023

Séance du mercredi 06 décembre 2023 à 18h

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2023-III-07 : Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2023

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

I. Avis sur les documents d'urbanisme, plans, programmes et schémas

Au cours de l'année 2023, le Bureau syndical a exprimé, en application de la délégation que lui a consentie le Comité syndical par délibération n°2020-II-06 en date du 28 août 2020, les avis relatifs aux plans, programmes et schémas d'urbanisme suivants :

- **Décision du Bureau syndical en date du 12 janvier 2023** sur le projet de schéma de cohérence territoriale de la région de Saverne - avis favorable
- **Décision du Bureau syndical en date du 09 février 2023** sur le permis d'aménager les Roseaux à Woerth – avis favorable
- **Décision du Bureau syndical en date du 06 juillet 2023** sur le permis d'aménager du lotissement « Friche Cérabati » à Betschdorf – avis favorable
- **Décision du Bureau syndical en date du 19 octobre 2023** sur le projet de plan local d'urbanisme de Geudertheim – avis favorable
- **Décision du Bureau syndical en date du 19 octobre 2023** sur l'ouverture à l'urbanisation de zones naturelles à Geudertheim – accord du PETR
- **Décision du Bureau syndical en date du 19 octobre 2023** sur le projet de schéma régional des carrières – avis favorable avec observations

II. Affaires du personnel

Au cours de l'année 2023, le Bureau syndical a pris les décisions, en application de la délégation que lui a consentie le Comité syndical par délibération n°2020-II-06 en date du 28 août 2020, relatives à la gestion du personnel suivantes :

- **Décision du Bureau syndical en date du 06 avril 2023** concernant l'accord collectif sur le télétravail
- **Décision du Bureau syndical en date du 11 mai 2023** concernant le mandat d'étude au Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire
- **Décision du Bureau syndical en date du 08 juin 2023** concernant la mise en place et la désignation du référent déontologue pour les élus
- **Décision du Bureau syndical en date du 07 septembre 2023** instaurant le télétravail
- **Décision du Bureau syndical en date du 30 novembre 2023** concernant l'adhésion au contrat d'assurance statutaire 2024-2027 du Centre de Gestion du Bas-Rhin

III. Attribution de subventions forfaitaires

Au cours de l'année 2023, le Bureau syndical a accordé, en application des délibérations n°2022-IV-02 en date du 28 avril 2022 et n°2023-III-02 en date du 09 mars 2023, les subventions forfaitaires suivantes :

- **Décision du Bureau syndical en date du 09 mars 2023** révisant le dispositif d'attribution des aides forfaitaires aux communes et EPCI pour la mission économe de flux mutualisé.

Séance du mercredi 06 décembre 2023 à 18h

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2023-III-07 : **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL EN 2023 (SUITE)**

- **Décision du Bureau syndical en date du 08 juin 2023** accordant 3 subventions forfaitaires pour l'accompagnement d'une rénovation énergétique Oktave d'un montant de 1 000 euros chacune
- **Décision du Bureau syndical en date du 06 juillet 2023** accordant 2 subventions forfaitaires pour l'accompagnement d'une rénovation énergétique Oktave d'un montant de 1 000 euros chacune
- **Décision du Bureau syndical en date du 07 septembre 2023** accordant 11 subventions forfaitaires pour la mission mutualisée économe de flux en Alsace du Nord aux communes de Kaltenhouse (900 euros), Schirrhoffen (400 euros), Wintershouse (600 euros), Weitbruch (1 400 euros), Schweighouse-sur-Moder (600 euros), Donnenheim (200 euros), Ohlungen (200 euros), Hoerdts (1 000 euros), Offwiller (750 euros), Steinseltz (375 euros), Communauté de communes Sauer-Pechelbronn (13 500 euros)
- **Décision du Bureau syndical en date du 30 novembre 2023** accordant 4 subventions forfaitaires pour l'accompagnement d'une rénovation énergétique Oktave d'un montant de 1 000 euros chacune
- **Décision du Bureau syndical en date du 30 novembre 2023** accordant 1 subvention forfaitaire pour la mission mutualisée économe de flux en Alsace du Nord à la commune de Schleithal (1 125 euros)

IV. Décisions relatives à des actions « climat »

Au cours de l'année 2023, le Bureau syndical a pris les décisions, en application de la délibération n°2020-III-06 en date du 17 décembre 2020, relatives à des actions courantes du plan climat :

- **Décision du Bureau syndical en date du 12 janvier 2023** relative à la participation du PETR à l'édition 2023 du défi multimodal « J'y vais autrement ! »
- **Décision du Bureau syndical en date du 09 mars 2023** relative à la prestation flash pour un renfort ponctuel et ciblé de l'Espace France Rénov' assuré par Alter Alsace Energie
- **Décision du Bureau syndical en date du 07 septembre 2023** relative à l'accord de principe pour prolonger le programme SARE en 2024
- **Décision du Bureau syndical en date du 30 novembre 2023** relative à la participation du PETR à l'édition 2024 du défi multimodal « J'y vais autrement ! »

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Rapporteur,

Prend acte des décisions dont il lui est rendu compte.

Publié, le 14/12/2023

Pour extrait conforme

M. Claude STURNI,
Président

M. Patrick BETTINGER,
Secrétaire de séance